https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-du-30-avril-2024-relative-a-la-preparation-sanitaire-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-2024/
Instruction du 30 avril 2024 relative à la préparation sanitaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
30/04/2024
La France accueillera entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Une instruction du ministère chargé de la santé précise les derniers axes de préparation et présente les conduites à tenir qu’il conviendra d’observer à compter du relais de la flamme sur le territoire et jusqu’à la fin des épreuves Paralympiques. Les agences régionales de santé (ARS) mettront en place une organisation pour atteindre ces objectifs et la tester au moyen d’exercices internes.
L’instruction se répartit en trois points :
- Les principes d’organisation de l’offre de soins pendant l’été 2024 au regard des enjeux liés aux JOP (mobilisation SAMU et SMUR notamment) ;
- La réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) ;
- Le suivi et la gestion opérationnelle de l’évènement avec notamment la veille et la surveillance sanitaire des populations pendant l’évènement, les actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que l’organisation de la chaîne de commandement.
L’instruction s’accompagne de plusieurs annexes décrivant :
- Le déroulement, contexte et écosystème de l’évènement et des sites officiels ;
- Les principes cadres de l’organisation du dispositif santé-secours sur chaque site de compétition ;
- La stratégie nationale de l’Etablissement français du sang (EFS) et actions planifiées en vue des JOP 2024 (stock national de produits sanguins labiles, …) ;
- Le contexte et les modalités de mobilisation des agences sanitaires nationales durant les JOP (Santé publique France, Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail « ANSES ») ;
- Les risques spécifiques liés au JOP : mesures de contrôles et de prévention ;
- Les modalités d’organisation du Centre National de Commandement Stratégique (CNCS) ;
- Les modalités d’organisation du Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) durant les JOP 2024.